



Délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Date de Convocation du Conseil Municipal :

5 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix huit mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Sylvie DESBOURDELLES, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS et Philippe ROUX.

Excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Jean-Louis BERGERARD (pouvoir donné à Florence RIUS), Olivier CHAMBE et Baptiste GAUDELUS.

Absents : Nathalie DENIS et Vincent LABOURIER.

2024-17 Délibération relative aux modalités d'inscriptions au Festival « Les Livres Chouettes » organisé le 1^{er} décembre 2024

Rapporteur : Frédérique MOULIGNEAU

Depuis septembre 2022, la commune organise un festival littéraire un dimanche fin novembre. Une trentaine d'auteurs et/ou illustrateurs et/ou librairies sont présents pour proposer à la vente les derniers ouvrages. Des animations jalonnent la journée. Entre 250 et 300 personnes sont venues aux deux précédentes éditions.

La troisième édition du festival est prévue le dimanche 1^{er} décembre 2024.

L'inscription au festival est gratuite pour les professionnels du livre.

La commune prend à sa charge leur repas. Le repas des accompagnateurs est facturé sur la base des tarifs municipaux en vigueur, soit 7,00 €.

Le formulaire d'inscription définit les conditions de participation des professionnels du livre.

VU la proposition de formulaire d'inscription proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la tenue d'un festival littéraire sur la commune le dimanche 1^{er} décembre 2024 ;
- **D'APPROUVER** les conditions d'inscription des professionnels du livre à ce festival ;
- **DE DIRE** que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget principal de la commune.

Le Maire
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance
Thomas ALESSI

A blue ink signature of Thomas ALESSI, consisting of several fluid, overlapping strokes.